

Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FORESTIERES	S.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture et techniques connexes	BREVES	Alger - oct. 91 N° 22 (222)

Proposition en vue de la constitution d'un projet de développement dans le domaine forestier avec l'aide d'institutions internationales.

Elaboration d'un manuel d'aménagement traitant des particularités forestières algériennes

1. Objet de la requête.

La présente requête a pour objet l'assistance technique et financière à l'administration forestière algérienne en vue de l'élaboration d'un ouvrage de référence en matière d'aménagement des forêts. Ce document relatara les réalisations algériennes dans le domaine de la gestion planifiée des territoires sylvestres, dressera le bilan des aménagements déjà élaborés et décrira les méthodes de mise en valeur préconisées pour les massifs forestiers algériens dont la quasi totalité relève du Domaine de l'Etat.

2. Base de la requête.

La requête repose sur un certain nombre de constats et d'acquis énumérés ci-après:

- entamées à partir du début des années 70 avec le concours exclusif de bureaux d'études algériens et étrangers, les études d'aménagement couvrent aujourd'hui des centaines de milliers d'hectares,
- le personnel technique a - malgré des clauses contractuelles prévoyant son association à ces études - été tenu dans l'ignorance du déroulement technique de ces aménagements alors que c'est à lui que revient statutairement leur application,
- de nombreux procès-verbaux d'aménagement sont, dans les faits, devenus caducs juste après leur élaboration en raison par exemple d'une formulation contredite par la réalité du terrain,
- des contraintes majeures telle que celle constituée par le manque de maîtrise de la technique de renouvellement des peuplements par plantation-souvent préconisée par les bureaux d'études-demeurent éludées,
- le recours permanent à la photographie aérienne comme palliatif à la faiblesse du réseau de desserte et de compartimentage des massifs forestiers est constamment source de déconvenues en raison de l'évolution rapide - et souvent négative - des formations boisées, modifications que ne reflètent pas bien entendu les photographies aériennes surtout si elles sont anciennes.

- la mise au point entre 1968 et 1986 de la technique dite du préaménagement orthogonal avec cette fois le concours actif des personnels forestiers locaux a démontré que la notion d'aménagement était accessible à des agents à qui il avait été permis de se familiariser graduellement aux étapes successives de l'opération,

- les sommiers forestiers: outils privilégiés de gestion car consignants les événements relatifs à la vie de la forêt, sont également des documents aidant à la compréhension de l'économie forestière, les interventions étant continuellement suivies tant aux plans de leur consistance et de leur résultat technique que du point de vue de leur coût et de leur rentabilité,

- pour les forêts à topographie peu accentuée, un champ de démonstration d'une cinquantaine de milliers d'hectares a été constitué en Oranie dans les monts de Daia et de Saida dans la perspective d'extension du préaménagement orthogonal à des territoires à déclivité similaire,

- l'administration forestière a pris, en 1991, la décision de constituer d'autres modèles de référence en matière de:

- préaménagements des territoires forestiers situés sur relief déclinif,

- aménagement informatisé de séries pilotes de:

- pin d'Alep,
- chêne-liège,
- chênes à feuilles caduques,
- eucalyptus,
- cèdre,

- sommiers forestiers informatisés,

- l'administration forestière a également décidé de constituer une commission nationale des aménagements aux fins de:

- mettre au point ou examiner les méthodes d'aménagement adaptées au contexte algérien,
- s'assurer de l'adéquation des procès-verbaux d'aménagement avec les méthodes sensées avoir été appliquées,
- prendre en charge le suivi de l'application des prescriptions figurant dans les procès-verbaux d'aménagement,
- enrichir et éventuellement amender certaines dispositions de la loi forestière en fonction notamment du nouveau contexte institutionnel et économique,
- élaborer les textes d'application des prescriptions de cette même loi forestière,

### 3) Contenu du projet.

L'assistance internationale se traduirait par:

- le soutien technique et scientifique au personnel algérien

en matière de :

- constitution d'une documentation spécialisée traitant de l'aménagement forestier et de la législation forestière dans quelques pays à tradition sylvicole,
- cartographie et d'aménagements informatisés,
- constitution de zones pilotes d'aménagement,
- vérification des hypothèses et des solutions envisagées,
- rédaction conjointe des rubriques traitant de sujets insuffisamment maîtrisés par le personnel algérien,
- la prise en charge des frais liés aux contributions précitées ainsi qu'aux séjours et déplacements à l'étranger du personnel algérien et en Algérie des experts d'autres pays.

L'ouvrage d'aménagement constituant l'objet de cette requête comporterait trois volumes :

- le premier volume traiterait des préliminaires à l'aménagement regroupés aujourd'hui sous le vocable de préaménagement,
- le deuxième volume serait consacré à l'aménagement au sens classique du terme,
- le troisième volume contiendrait des modèles de sommiers forestiers établis pour des forêts aménagées tant sur la base d'un préaménagement orthogonal que sur celle du préaménagement non rectiligne.

4) Echéancier.

De juillet 1992 à juin 1995 soit 36 mois.